

37/22) Participation de la Commune aux dépenses de cadastre pour l'année 1964.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Commune pour travaux de chaînage et de mensuration pour l'année 1964.

La dépense est de l'ordre de 500.000. francs et les crédits ont été prévus au budget à l'article 010.

Approuvé

Approuvé à l'unanimité.

St. Denis le 26 Mars 1964

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : J. Cluchard